

La Selysienne, Société d'odonatologie francophone

16 rue Jules Ferry, 79000 Niort (France) 06 84 78 44 39 libellulesfrance@gmail.com http://odonatagallica.com

Conseil d'Administration n°6

Conseil par courriel suivi du 16 au 24 décembre 2023

Participation

Goyaud Christian (Vendée) Polisset Pascal (Tarn) Deliry Cyrille (Deux-Sèvres)

Sans réaction

Durieu Bruno (Drôme)
Faton Jean-Michel (Drôme)
Alonso Cédric (Hérault)
Yerokine Michel (La Réunion)

7 membres fondateurs et administrateurs

Question posée (résumé)

Le Président, Cyrille Deliry ouvre deux questions propres à l'administration de l'association par courriel le 16 décembre 2023, qui paraissent urgentes afin de renforcer la politique d'adhésion, puisque désormais les principes et les outils sont finalement disponibles¹.

La première question concerne une politique d'adhésion propre à rassembler en premier chef des énergies vives parmi nos adhérents : à commenter. La seconde concerne la mise en place des trois premiers articles de notre *Règlement intérieur* : à nuancer, simplifier, améliorer, possibilité de correspondant non adhérent. Possibilité de différer cette dernière question si la réflexion n'arrive pas à maturité.

Discussion et conclusion provisoire

Cyrille rappelle au fil des discussion, que les débats sous forme d'échanges entre courriels sont à éviter car c'est une méthode peu constructive et source de difficultés, de confusion, voire de polémiques. Seul le mail associatif doit être destinataire des avis et <u>une synthèse en sera faite pour tous</u>. Les options de visio-débat en direct ou de document partagée n'ont pas été souhaitées.

- L'article 1 est une simple transposition dans le Règlement intérieur de la *Doctrine de fonctionnement*, qui a déjà été validée.
- L'article 2 est jugé valide par Christian et Cyrille tel qu'il est rédigé.
- Christian est opposé à l'article 3 tel que proposé car il n'est pas conforme à l'esprit des statuts de l'association dont l'objectif est en définitive, notamment de se prémunir contre une éventuelle main mise sur malveillante sur les activités de l'association.

Cyrille considère que cet objectif est en effet important est que la conservation d'énergies positives et constructive doit être une priorité. Pascal considère que le principe d'ouverture doit être privilégié de manière à favoriser la multiplicité des échanges et des initiatives². Il ne doit par ailleurs en aucun cas s'agir d'une démarche élitiste, mais plutôt de structurer des fondations solides et efficaces afin de permettre de multiplier les actions avec des énergies adéquates. La notion de correspondant apparaît donc non pertinente.

En conclusion de ce débat réduit à peu d'intervenants, reste réputé validé puisque chacun avait la possibilité de s'exprimer. Le résumé donné ici se limite à l'essentiel et pourrait être nuancé à la demande des intervenants.

La version 1 du Règlement intérieur sera fondé sur les article 1 et article 2 qui sont validés.

L'article 3 proposant des principes associés à la politique d'adhésion n'est pas retenu. Une version publique de ce Règlement sera mise en forme rapidement. Notons la démarche de politique d'adhésion a été affiné autrement lors de l'Atelier participatif qui s'est tenu le 27 janvier 2024 en soirée. Nous allons avancer sur ce sujet. A suivre...

En postambule, la question des questions administratives par courriel est une option qu'il convient de revoir. La solution est probablement dans la mise en place de CA particuliers en direct dans nos salons virtuels.

Rédaction : Cyrille Deliry

¹ https://www.odonataglica.com/?page_id=11

² Cette notion est parfaitement en phase avec la *Doctrine de fonctionnement* dont la transposition est proposée en article 1 du Règlement intérieur envisagé.